

## Modèle de convention de prestation de service

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le



ID : 069-216901496-20220407-20220407\_20-DE

Entre le demandeur d'une part :  
Clotilde POUZERGUE, Maire de la ville d'Oullins et Présidente du CCAS.

Et le prestataire d'autre part :  
N°ADELI - N° Siret

Il est convenu ce qui suit :

### Article 1 : Objet

La direction des ressources humaines de la ville d'Oullins souhaite mettre en place un soutien psychologique pour les agents sur les problématiques liées au travail.

### Article 2 : Contenu de la mission

La psychologue pourra recevoir, à son cabinet, les agents de la ville d'Oullins pour des consultations suite à une orientation de la direction des ressources humaines et à une prescription du médecin de prévention (préciser la durée des séances) pour un accompagnement individualisé sur les questions du travail.

Le nombre de consultations est limité à 5 par agent.

### Article 3 : Modalités

Les agents seront reçus suite à une prescription du médecin de prévention du CDG69. Le contenu de l'accompagnement sera confidentiel sauf s'il y a une demande expresse de l'agent pour qu'un retour soit formulé à la collectivité.

Les consultations auront lieu en dehors des horaires de travail de l'agent pour plus de confidentialité.

Trimestriellement, la psychologue s'engage à faire un retour à la collectivité sur le nombre de consultations réalisées et les thématiques abordées.

Si un besoin est identifié pour accompagner un collectif (6 à 8 personnes maximum), les modalités de mise en place de ces groupes seront à déterminer conjointement (lieu, durée, etc.). Le montant pour les séances collectives est de ...€ TTC de l'heure.

### Article 4 : Déontologie et secret professionnel

La psychologue du travail exerce son activité conformément à son code de déontologie garantissant le secret professionnel.

### Article 5 : Facturation

Les consultations sont facturées ...€ TTC de l'heure, la facture sera transmise mensuellement à la collectivité. Tout RDV non annulé au moins 48h à l'avance sera facturé.

Le règlement se fera sur le compte (à préciser)

### Article 6 : Durée de la convention

La présente convention est applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier pour une durée d'un an. Elle pourra faire l'objet de renouvellement expresse par courrier envoyé en recommandé avec avis de réception 2 mois avant la date anniversaire.

Signature des parties